



S.M.T.S. DU LOCHOIS
1 ter mail de la mairie
37 600 FERRIÈRE-SUR-BEAULIEU
Tél / Fax : 02.47.59.42.28
syndicat-transport scolaire@orange.fr

Du lundi au vendredi sauf le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Période d'inscription :

Inscription **obligatoire** des familles sur le site de la Région "REMI" du **4 juin au 25 juillet 2019**. Vous aurez toujours la possibilité de vous inscrire après le 25 juillet **sur le site : www.remi-centrevalde Loire.fr** cependant **une majoration de 12 euros** sera automatiquement appliquée par enfant (dans la limite de 24 euros par famille).

La Carte de Transport

Pour une première inscription : La carte de transport sera adressée à votre domicile dès réception du paiement avant la rentrée scolaire sous réserve d'avoir fait votre demande dans la période d'inscription du 4 juin au 25 juillet 2019.

Pour un renouvellement d'inscription : la carte a une durée de validité de quatre ans, elle devra donc être conservée d'une année sur l'autre et sera réactivée dès réception du paiement.

Frais de dossier

Il est demandé une participation annuelle aux frais de dossier à hauteur de 25 euros par enfant dans la limite de 50 euros par foyer.

En cas de garde alternée, un paiement auprès de chacun des deux représentants légaux sera demandé.

Vous pouvez régler les frais de gestion en ligne (à privilégier) sur le site Remi Centre Val de Loire en même temps que l'inscription,

ou

Par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé à "Transport Scolaire 1 ter Mail de la Mairie -37600 Ferrière sur Beaulieu" pour **valider** l'inscription (inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque).

En cas de perte ou vol de la carte de transport : le duplicata de la carte sera facturé 10 euros au représentant légal, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

En cas d'intempéries, le Conseil Régional décide de suspendre ou pas les transports et prévient les parents par S.M.S de la décision prise.

Ces informations sont sur le site de la Région. Un message est enregistré sur le répondeur du Syndicat.

A noter que sans la carte, ou sans titre de transport, l'accès au car sera refusé.